

LA CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL CHEZ LES JEUNES DE L'ESTRIE

Faits saillants d'une enquête menée en Estrie auprès des jeunes de 15 à 25 ans par le Centre d'études et de recherche sur les transitions et l'apprentissage (CERTA) pour le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE).

69%
OCCUPENT
UN EMPLOI
RÉMUNÉRÉ
DURANT
LEURS ÉTUDES



54[%] → Secondaire

73[%] → Formation professionnelle

57[%] → Formation générale adulte

83[%] → Cégep

73[%] → Université

43°

D'ENTRE EUX Y CONSACRENT PLUS DE 15 h PAR SEMAINE



35[%] → Secondaire

67[%] → Formation professionnelle

67[%] → Formation générale adulte

48[%] → Cégep

33[%] → Université



LES ÉLÈVES PERSÉVÉRANTS SONT PLUS NOMBREUX À:

- choisir un emploi selon la possibilité de modifier l'horaire pour les études.
- avoir un employeur qui permet de modifier l'horaire pour les études.
- → travailler moins de 15 h par semaine.
- avoir un employeur qui n'exige pas des tâches nuisibles pour la santé.
- prioriser les études plutôt que le travail.



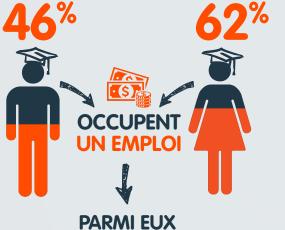






LA CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL **AU SECONDAIRE**





CE QUI LES INCITE À TRAVAILLER...

83%

Payer sorties et loisirs

Acheter une voiture

74% Effectuer des paiements

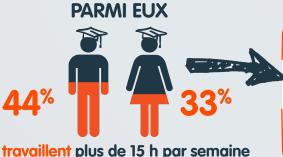
82% Économiser

76% Acquérir de l'expérience



20% des jeunes du secondaire

ont répondu travailler pour aider leurs parents à subvenir aux besoins de la famille.



Ces jeunes sont les plus à risque de ne pas persévérer.

78 % des jeunes ayant abandonné leurs études au semestre d'hiver travaillaient plus de 15 h par semaine au moment de l'enquête.



DES EMPLOYEURS CONCILIANTS

Une grande majorité de jeunes dit avoir un employeur qui...

- encourage la poursuite des études et l'obtention du diplôme (90%);
- → permet d'ajuster l'horaire de travail en fonction des travaux scolaires et des examens (89%);
- fournit le soutien nécessaire à l'intégration dans l'entreprise de l'élève-employé (87%).

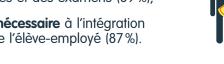


Mais dans certains milieux de travail des améliorations sont encore possibles puisque:

un élève sur 5 au secondaire dit avoir un employeur qui lui demande de travailler plus de 20 h par semaine alors que ce taux atteint 40% chez les élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.



un élève sur 5 en formation professionnelle ou en formation générale des adultes dit avoir un employeur qui lui demande d'exécuter des tâches nuisibles pour sa santé ou qui pourraient le blesser.





Horaires flexibles en fonction des études 89%

Salaire

87%

Nature des tâches à effectuer

84%

Facilité de transport

80%



